DocuSign Envelope ID: D9F11F7A-DB8A-4E87-B785-2E684A9F5D8D

ABAM HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 136 Rue Delpech,
80000 AMIENS
922 225 180 RCS AMIENS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 3 NOVEMBRE 2023

LES SOUSSIGNÉS :

- Madame Delphine DESMAREST, épouse MASSAT
 Titulaire de quarante-neuf actions en pleine propriété,

- Monsieur Vincent MASSAT
 Titulaire de cinquante et une actions en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée ABAM HOLDING désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ABAM HOLDING et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Ont pris à l'unanimité, par un acte signé par l'ensemble des associés (l'« Acte Unanime ») les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression des articles 37 et suivant des statuts devenus sans objet,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les associés reconnaissent avoir été pleinement informés des opérations objet des décisions projetées et avoir pris connaissance, de manière satisfaisante, de l'ensemble des documents et rapports relatifs aux décisions visées par le présent acte et déclarent expressément renoncer à se prévaloir, de quelque manière que ce soit, du défaut de respect des droits d'information préalable à la prise des décisions des Associés tels que prévus par les statuts et les dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux délais y afférents, et notamment, du défaut du respect du délai de mise à disposition de tous documents d'information dans le cadre des décisions.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide à l'unanimité de transférer le siège social du 136 Rue Delpech, 80000 AMIENS au 2 place du Vieux Pressoir 81600 SENOUILLAC, et ce à compter de ce jour.

DS MD DS MV

DocuSign Envelope ID: D9F11F7A-DB8A-4E87-B785-2E684A9F5D8D

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 2 place du Vieux Pressoir 81600 SENOUILLAC".

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide de supprimer purement et simplement les articles 37 et suivants des statuts, devenus sans objet.

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte unanime sera reporté dans le registre des décisions sociale de la Société relatif aux décisions prises par les associés.

Le 3 novembre 2023.

A titre de convention de preuve, les signataires conviennent que le présent procès-verbal est signé sur le support électronique conformément à la règlementation européenne et française en vigueur, en particulier le Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 et les article 1367 et suivants du Code civil. A cet effet, les signataires ont accepté d'utiliser la plateforme en ligne DocuSign (www.docusign.com). Chacun des signataires décide que la signature électronique qu'il appose sur le présent procès-verbal à la même que sa signature manuscrite et que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine du présent procès-verbal.

Chacun des signataires prend acte que le procédé susvisé et utilisé par les parties pour signer le présent procès-verbal sur support électronique permet à chacun d'eux de disposer d'un exemplaire du présent procès-verbal sur support durable ou d'y avoir accès.

Vincent MASSAT	DocuSigned by: MASSAT Vincent 00DC4568C3754EA...
Delphine DESMAREST-MASSAT	DocuSigned by: MASSAT Delphine E7395F440559435...